

Annexe 1

LES FORMULAIRES

- 1.1 Demande d'autorisation individuelle de mouillage
- 1.2 Renonciation à l'attribution d'un mouillages
- 1.3 Demande d'occupation temporaire des infrastructures portuaires
- 1.4 Demande d'autorisation d'accès aux infrastructures portuaires par des véhicules
- 1.5 Demande de stationnement d'un véhicule sur le terre-plein du port de Perroz
- 1.6 Demande de stationnement d'un véhicule sur les emplacements du port réservés aux usagers des ports



DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE MOUILLAGE

FORMULAIRE 1.1

- Première demande d'autorisation individuelle de mouillage
- Demande de renouvellement d'autorisation de mouillage
- Déclaration d'un nouveau navire

1. DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Professionnel

Plaisancier

2. LE NAVIRE CONCERNE

Nom du navire :

Mode d'armement : Pêche / Plaisance (*Rayer la mention inutile*)

Immatriculation à (Quartier des Affaires Maritimes)

Sous le numéro :

Type du navire :

Longueur hors tout :

Tirant d'eau maximum :

3. LE LIEU CONCERNE

(Rayer la mention inutile)

PORT : Le Korejou / Lilia / Kerazan / Perroz / Porz Gwenn / Porz Grac'h / Le Passage

ZMEL : Le Reun / Mogueran/ Perroz-Secteur 1 / Lost An Aod / Keridaouen

Numéro du mouillage et/ou coordonnées géographiques (indiqué à titre facultatif. Cette mention ne lie pas le gestionnaire) :

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

Pièces à joindre (à défaut la demande sera considérée comme nulle) :

Dans tous les cas :

- Attestation d'assurance

Dans le cas d'une première demande d'autorisation de mouillage ou d'un changement de navire :

- Photocopie de l'acte de francisation ou de la carte de circulation





RENONCIATION À L'ATTRIBUTION D'UN MOUILLAGE

FORMULAIRE 1.2

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
demeurant , re-
nonce à compter de la date du à l'attribution du mouillage n° se trouvant au
port / ou dans la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) de
.....

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

FORMULAIRE 1.3

1. DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Professionnel

Plaisancier

2. LE VÉHICULE, NAVIRE OU MATÉRIEL CONCERNÉ

Véhicule terrestre à moteur

Type :

Marque :

Numéro d'immatriculation :

Navire

Nom :

Mode d'armement : Pêche / Plaisance (*Rayer la mention inutile*)

Immatriculation :

Type du navire :

Longueur hors tout :

Matériel lourd :

Surface occupée :

Matériel léger (bacs et filets) – Zone de stockage de 80m²

Perroz

Lilia

3. SITUATION ET NATURE DE L'OCCUPATION DEMANDÉE

- Port concerné* :

* parmi : *Le Korejou, Lilia, Kerazan, Perroz, Porz Gwenn, Porz Grac'h ou Le Passage.*

- Infrastructure concernée :

Quai

Cale

Terre-plein

- Haut de grève au port du Korejou

- Justification de l'occupation (matériels utilisés, explication détaillée de l'occupation...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. DURÉE DE L'OCCUPATION

Date de début de l'occupation :

Date de fin de l'occupation :

Je soussigné,, m'engage à remettre en état les infrastructures portuaires occupées.

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :



DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCÈS
AUX INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PAR DES VÉHICULES
FORMULAIRE 1.4

N° de dossier

1. DEMANDEUR

Vous êtes :

- Professionnel exerçant une activité dans le port concerné par la demande
- Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande
- Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans une zone de mouillages et d'équipements légers à Perroz-Secteur 1 ou Perroz-Secteur 2

Nom et prénom du demandeur :

Pour les professionnels - Nom du navire :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2. VEHICULE

Type :

Marque et modèle :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

3. SITUATION DE L'OCCUPATION

Port concerné* :

** parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan, Perroz.*

4. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

LES USAGERS AUTO-RISES	LISTES DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES			
	<i>La demande d'autorisation d'accès au terre-plein et quai (annexe) dûment complétée</i>	<i>La copie de la carte d'immatriculation du véhicule</i>	<i>La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire</i>	<i>Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle</i>
Les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande	X	X		
Les professionnels exerçant leur activité dans le port concerné par la demande	X	X	X	X
Les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans la Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) de Perroz-Secteur 1 et Perroz-Secteur 2	X	X		

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

1 ou 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le.....

Cachet de la mairie :



DEMANDE D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES - DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE SUR LE TERRE-PLEIN DU PORT DE PERROZ

ANNEXE 1.5

N° de dossier

1. DEMANDEUR

Nom et prénom du patron-pêcheur:

Nom du navire :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2. VÉHICULE

Listes des documents nécessaires			
La demande d'autorisation d'accès au terre-plein et quai dûment complétée	La copie de la carte d'immatriculation du véhicule	La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire	Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

1 / 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le.....

Cachet de la mairie :



DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE SUR LES EMPLACEMENTS DU PORT RÉSERVÉS AUX USAGERS DU PORT

FORMULAIRE 1.6

N° de dossier

1. DEMANDEUR

- Professionnel exerçant une activité dans le port concerné par la demande
 Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande

Nom et prénom du demandeur :

Pour les professionnels - Nom du navire :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2. VÉHICULE

Type :

Marque et modèle :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

3. SITUATION DE L'OCCUPATION

- Port concerné* :

* parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan.

4. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

LES USAGERS AUTORISÉS	LISTES DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES			
	<i>La demande d'autorisation de stationnement d'un véhicule sur les emplacements du port réservés aux usagers du port dûment complétée</i>	<i>La copie de la carte d'immatriculation du véhicule</i>	<i>La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire</i>	<i>Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle</i>
les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande	X	X		
les professionnels exerçant leur activité dans le port concerné par la demande	X	X	X	X

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

1 / 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le.....

Cachet de la mairie :

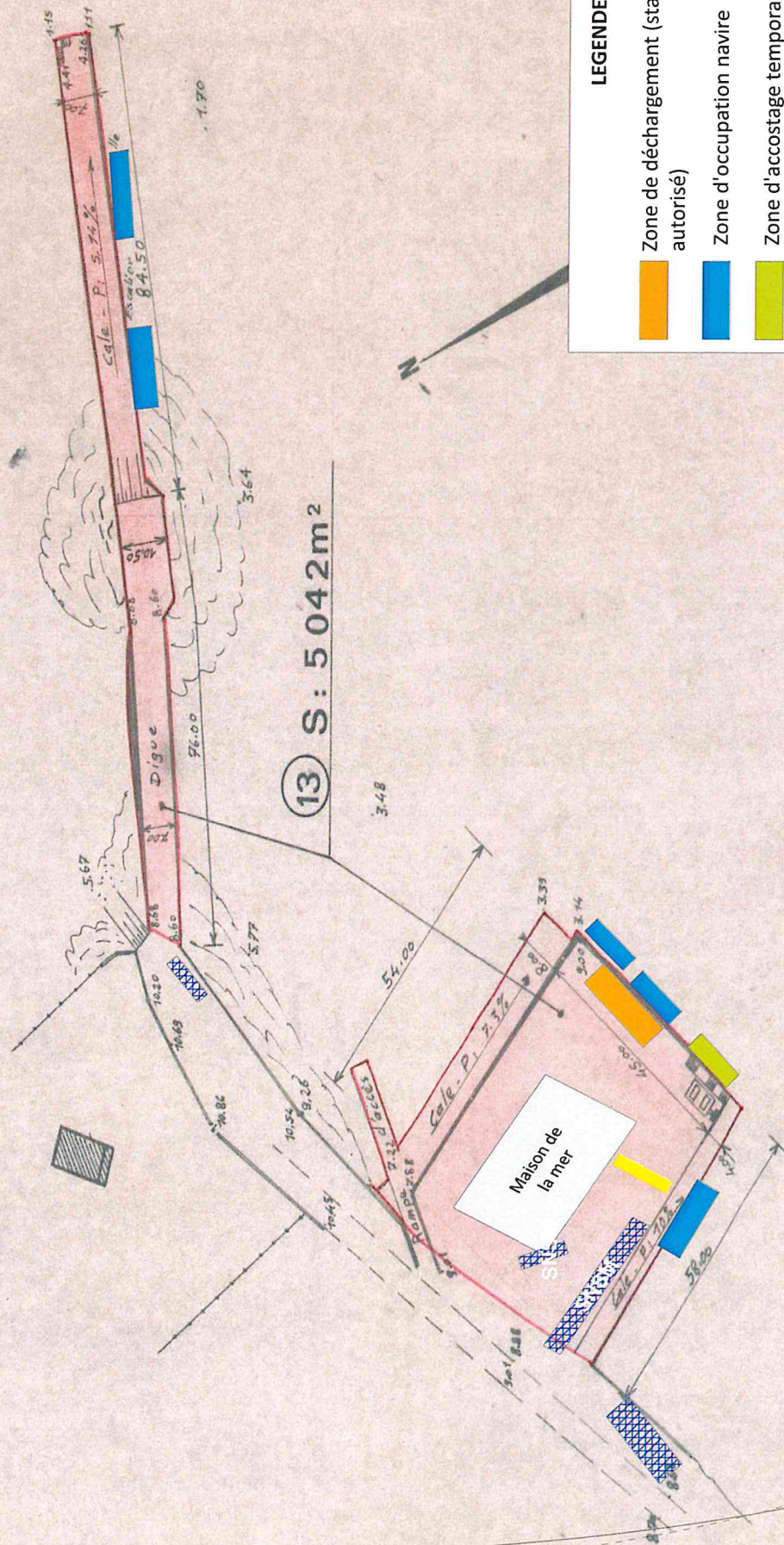
ANNEXE 2

PLANS D'ORGANISATION PORTUAIRE

- 2.1 Plan d'aménagement du port du KOREJOU
- 2.2 Plan d'aménagement du port de PORZ GRAC'H
- 2.3 Plan d'aménagement du port de PORZ GWENN
- 2.4 Plan d'aménagement du port de LILIA
- 2.5 Plan d'aménagement du port de KERAZAN
- 2.6 Plan d'aménagement du port de PERROZ
- 2.7 Plan d'aménagement du port du PASSAGE

Annexe 2.1 Plan d'aménagement du port du
KOREJOU

PLAN DE MASSE - Echelle : 1 / 1000



13 S : 5 042 m²

LEGENDE




- Zone de déchargement (stationnement non autorisé)
- Zone d'occupation navire
- Zone d'accostage temporaire -- 10 min maximum
- Place de stationnement

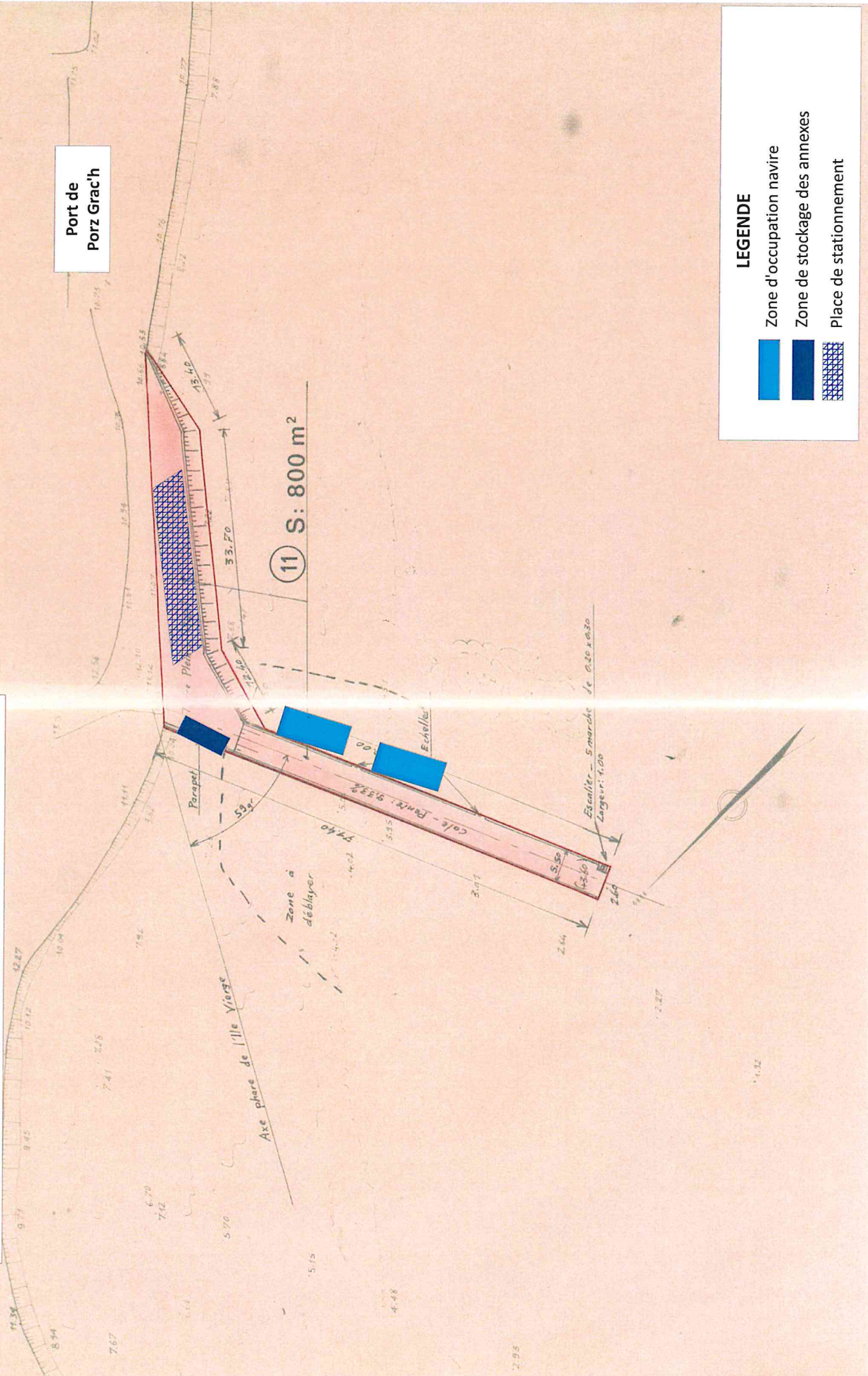
Annexe 2.2 Plan d'aménagement du port de
PORZ GRAC'H

Port de
Porz Grac'h

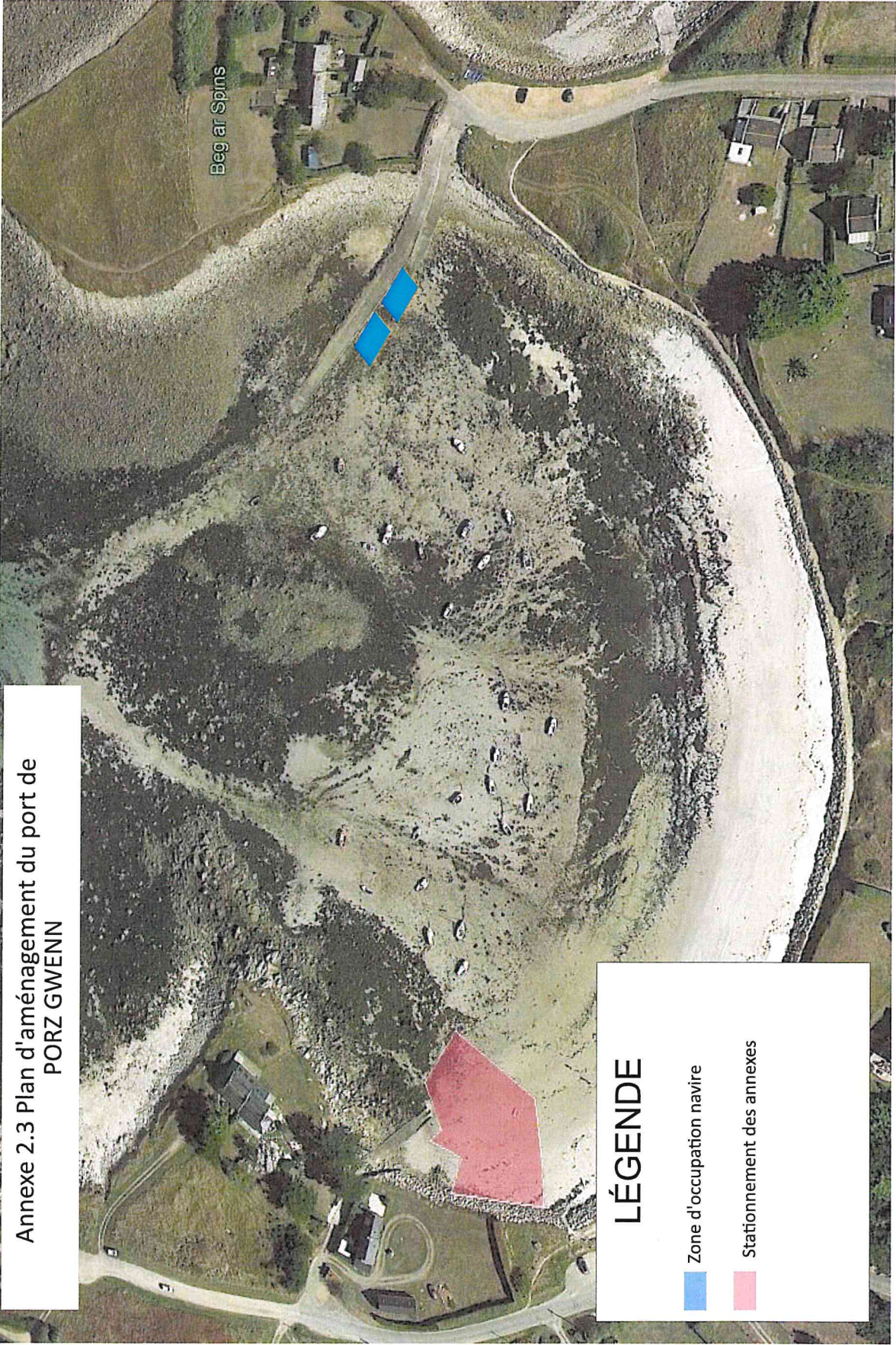
11 S: 800 m²

LEGENDE



-  Zone d'occupation navire
-  Zone de stockage des annexes
-  Place de stationnement



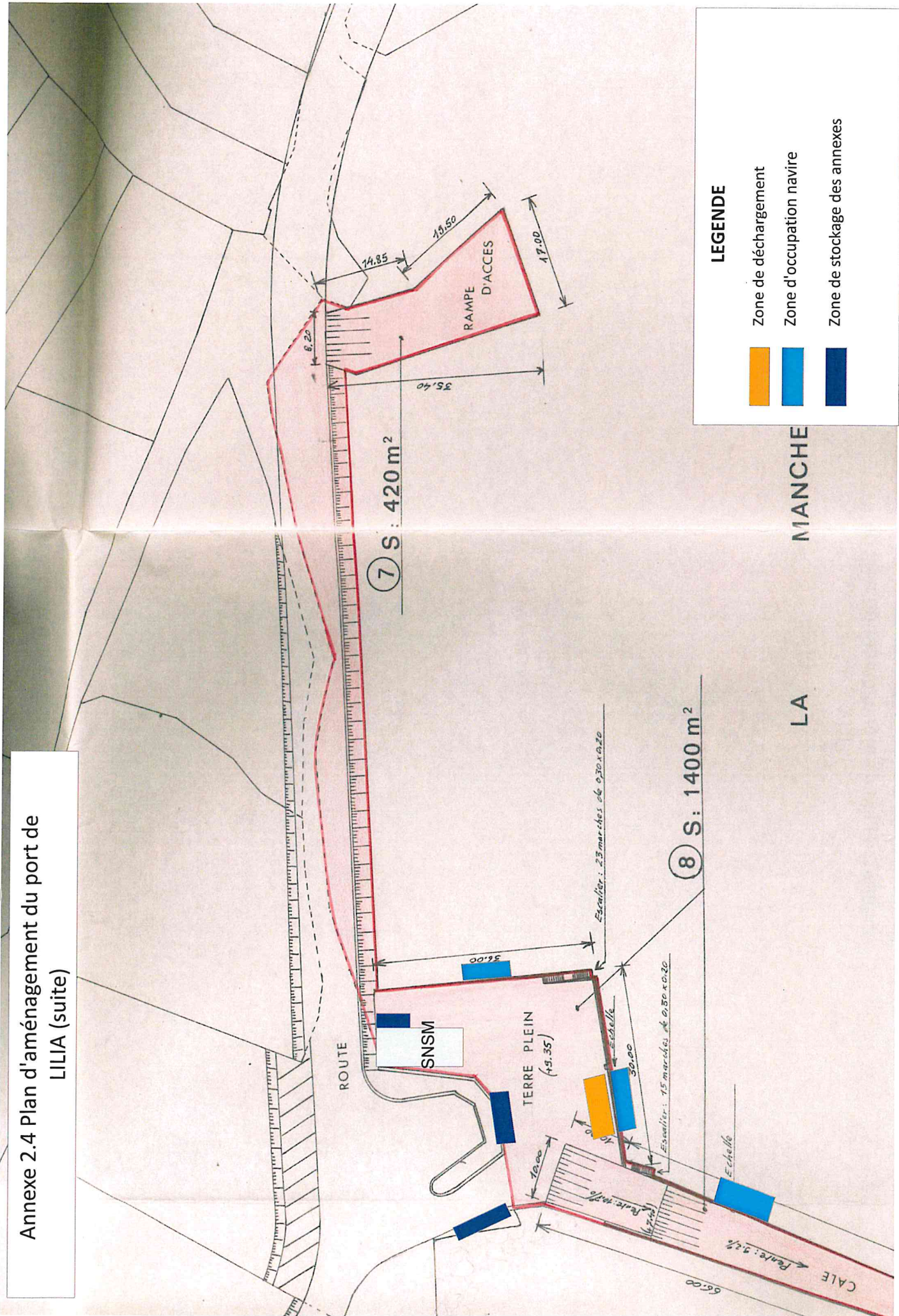
Annexe 2.3 Plan d'aménagement du port de
PORZ GWENN



LÉGENDE

-  Zone d'occupation navire
-  Stationnement des annexes

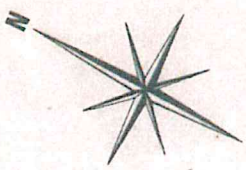
Annexe 2.4 Plan d'aménagement du port de LILIA (suite)



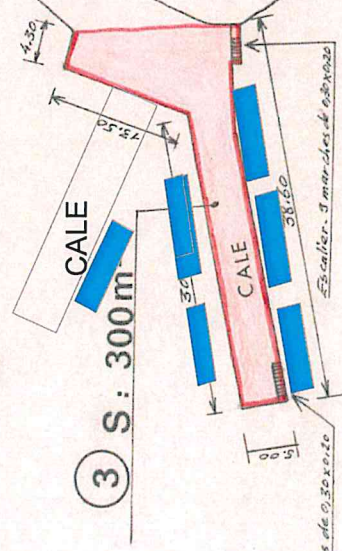
LEGENDE

- Zone de déchargement
- Zone d'occupation navire
- Zone de stockage des annexes

Annexe 2.5 Plan d'aménagement du port de
KERAZAN



Port
de Kerazan




escalier = 13 marches de 0,30 x 0,20

12 13 14 15 16 1492

10 19

LEGENDE

 Zone d'occupation navire

11

2

3

1

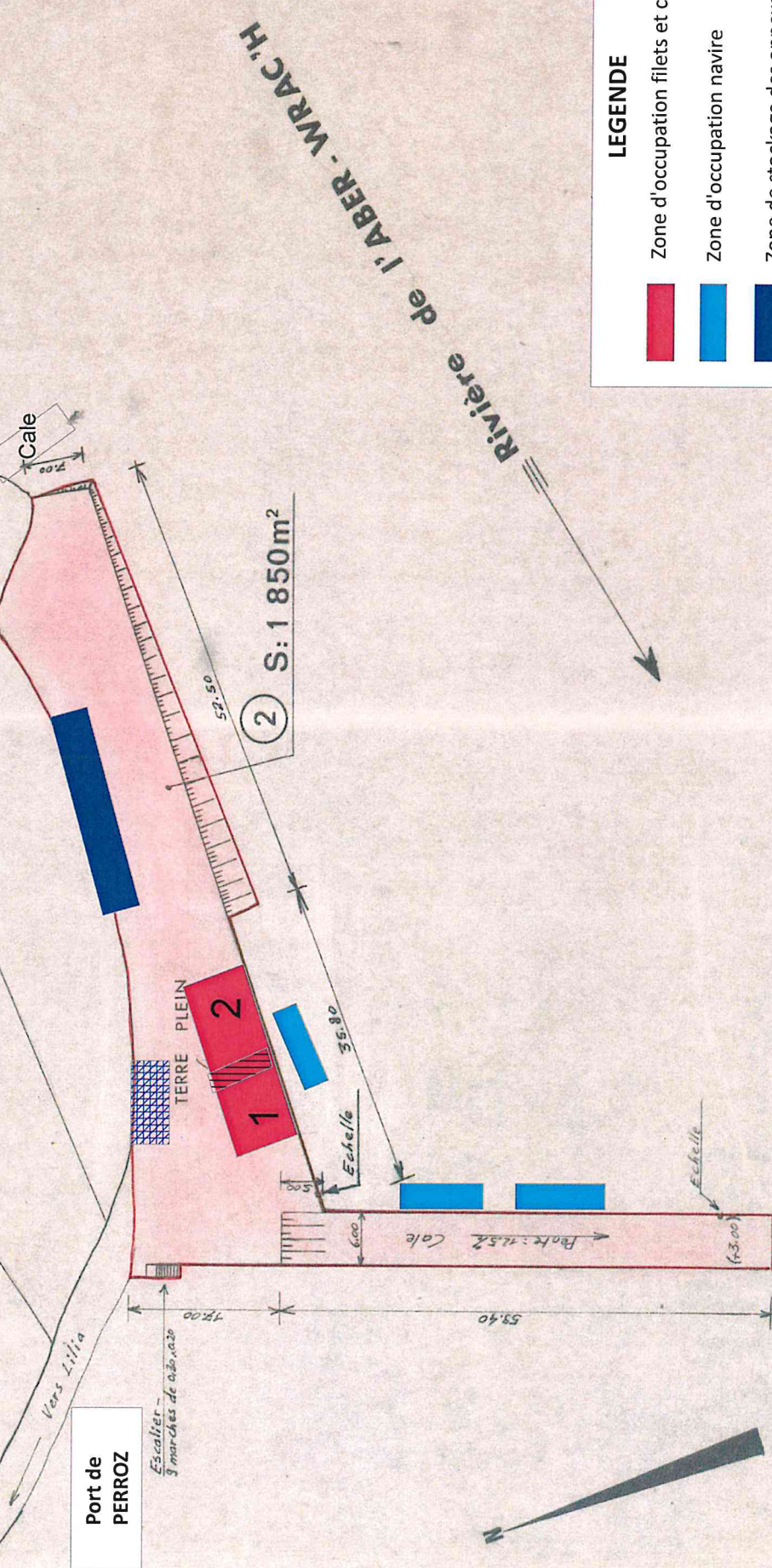
9

8

5

Annexe 2.6 Plan d'aménagement du port de PERROZ

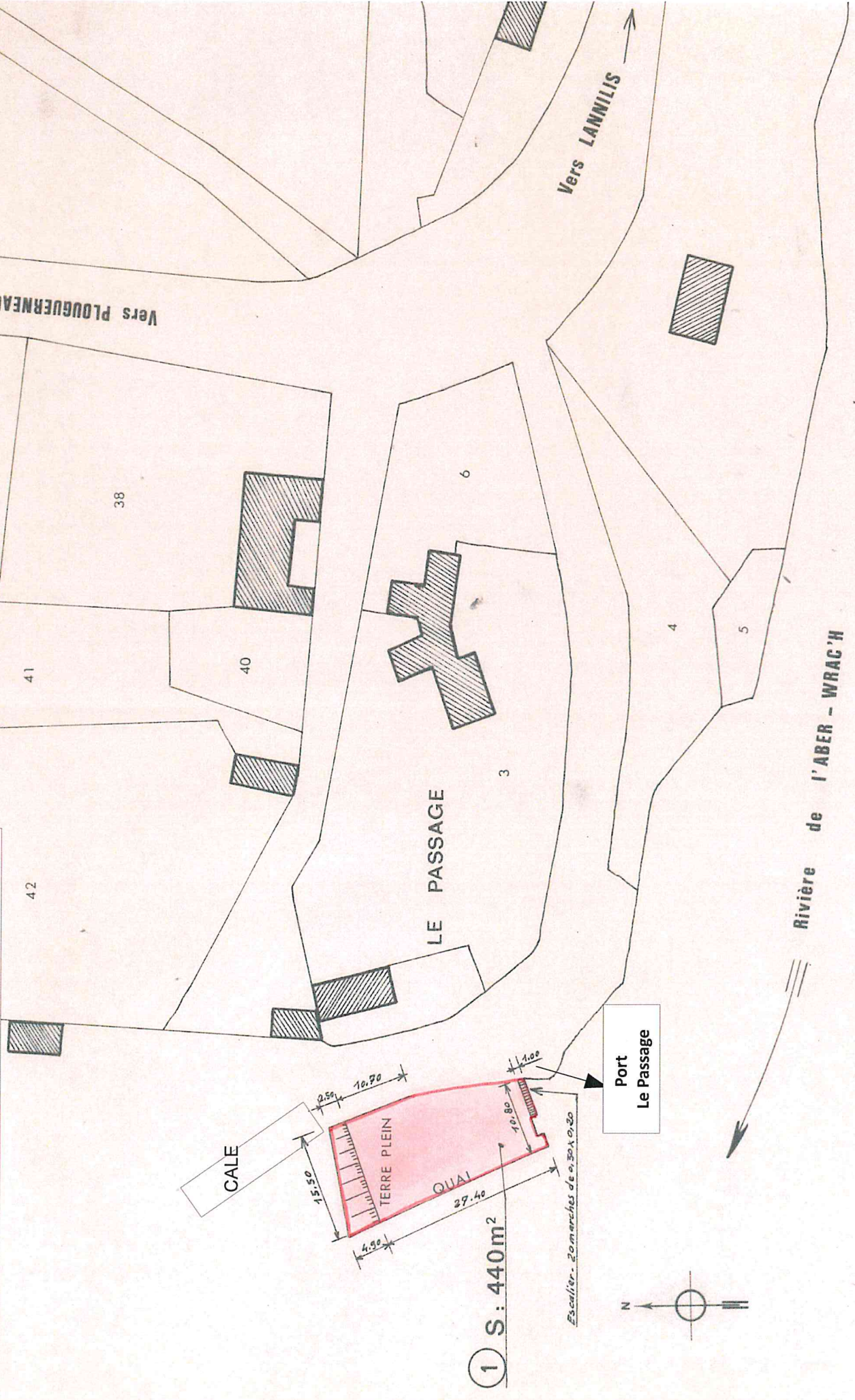
PLAN DE MASSE - Echelle : 1 / 500



LEGENDE

- Zone d'occupation filets et casiers
- Zone d'occupation navire
- Zone de stockage des annexes
- Place de stationnement - réservé aux professionnels du port

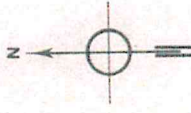
Annexe 2.7 Plan d'aménagement du port du PASSAGE



① S : 440m²

Escalier. 20 marches de 0.30x0.20

Port
Le Passage



Annexe 3 : Les vignettes d'accès aux infrastructures et/ou de stationnement

1 – Vignettes d'autorisation d'accès aux infrastructures portuaires des ports de Lilia, Koréjou, Kerazan et Perroz

N° de dossier : 002

Autorisation d'accès aux infrastructures du port de LILIA

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE LILIA

Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port de LILIA conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N° de dossier : 003

Autorisation d'accès aux infrastructures du port du KOREJOU

USAGERS PERMANENTS DU PORT DU KOREJOU

Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du KOREJOU conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N° de dossier : 004

Autorisation d'accès aux infrastructures du port de KERAZAN

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE KERAZAN

Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du KERAZAN conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N° de dossier : 005

Autorisation d'accès aux infrastructures du port de PERROZ

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PERROZ

Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

2 – Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz

N° de dossier : 006

Autorisations d'accès aux infrastructures du port de PERROZ

Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz

NOM DU NAVIRE PROFESSIONNEL

Ce véhicule est autorisé à stationner sur le terre-plein du port de PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

Vignette 1 / 2

N° de dossier : 006

Autorisations d'accès aux infrastructures du port de PERROZ

Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz

NOM DU NAVIRE PROFESSIONNEL

Ce véhicule est autorisé à stationner sur le terre-plein du port de PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

Vignette 2 / 2

3- Autorisation de stationnement des véhicules sur les emplacements du port réservés aux usagers du port

N° de dossier : 007

Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de LILIA

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE LILIA

Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port de LILIA réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N° de dossier : 008

Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port du KOREJOU

USAGERS PERMANENTS DU PORT DU KOREJOU

Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port du KOREJOU réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N° de dossier : 009

Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de KERAZAN

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE KERAZAN

Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port de KERAZAN réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N° de dossier :

Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de PERROZ

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PERROZ

Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port de PERROZ réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau